



Associations Familiales Catholiques

AFC DE TOURS-CENTRE....

mouvement national reconnu d'utilité publique

QUESTIONNAIRE AU CANDIDAT A L'ELECTION MUNICIPALE 2008

Soumis par l'Association familiale catholique de Tours-Centre Tél : 02.47.64.01.70.

(cnafc@afc-france.org)

Madame, Monsieur, nous vous remercions de l'attention portée à ce questionnaire. Vos réponses (ou votre non-réponse) d'ici le 25 février éclaireront les citoyens de votre commune sur vos intentions concernant le soutien aux familles, et seront publiées sur le site internet www.afc-france.org

CANDIDAT :

NOM PRENOM : Yves Guiheneuf

PARTI OU TENDANCE POLITIQUE : MODEM

COMMUNE (et nombre d'habitants) : Chambray 10 500 habitants

DEPARTEMENT : Indre et Loire

(Informations obligatoires)

CANDIDAT SORTANT ? Non, je suis un nouveau candidat

1. DELEGUE MUNICIPAL A LA FAMILLE ?

Certaines équipes municipales ont choisi d'avoir un délégué à la famille ou un adjoint explicitement chargé de porter les préoccupations des familles dans tous les débats et décisions du Conseil. Si vous avez déjà fait ce choix, quelle est la mission du délégué ?
Sinon, que prévoyez-vous ?

Notre équipe comporte de nombreux parents, dont certains de familles nombreuses, bien évidemment la question de la famille ne sera pas occultée

2. OFFICIER D'ETAT-CIVIL ET MARIAGE

Vous procéderez à des mariages et savez leur fragilité. Que prévoyez-vous pour sensibiliser les couples à cet engagement ? (exemple : appel à des associations pour la préparation au mariage civil, échange avec les candidats au mariage...). Si la légalisation de l'union de personnes de même sexe survient et repose sur les maires, que ferez-vous ?

En ce qui me concerne, je prévois, a minima, pour les mariages que je célébrerai de rappeler aux couples la valeur de l'engagement qu'ils souscrivent

3. PETITE ENFANCE ET ADOLESCENCE

Quelle analyse faites-vous de l'accueil de la petite enfance sur la commune (amplitude horaire, modes de garde, accès aux enfants porteurs d'un handicap, ouverture à toutes les familles même celles où un parent a choisi de rester au foyer, gestionnaires, ...). Quelles améliorations vous semblent nécessaires ?

Avez-vous des propositions d'activités extrascolaires pour les enfants et adolescents ?

Avec la personne qui sera adjointe à l'enfance, nous sommes particulièrement sensibles à la question de l'accueil des enfants handicapés. Nous prévoyons aussi de mettre en place des structures ou des réseaux d'aide à la parentalité, soit pour les jeunes parents, soit pour les parents d'adolescents.

Enfin nous prévoyons l'ouverture d'un ou plusieurs gymnases le dimanche après midi, sous la responsabilité d'un adulte, pour « occuper » les jeunes.

4. AIDER LES PARENTS À ETRE EDUCATEURS

La vie d'époux et de parents est difficile ; quelles actions comptez-vous mettre en place pour offrir, par exemple, un lieu de rencontre, d'échanges et d'informations aux familles, particulièrement dans les quartiers, et pour soutenir les parents dans leurs tâches éducatives ?

Voir ci-dessus

5. CARTE FAMILLE

La « Carte famille nombreuse » a été modernisée en 2006, ouvrant des facilités aux familles dans certains commerces, lieux culturels...Prévoyez-vous des réductions sur les prestations municipales, culturelles, sportives, notamment, où le quotient familial n'est pas applicable ?

Effectivement la règle du coefficient familial doit continuer d'être appliquée. En ce qui concerne les lieux où cela n'est pas possible, je préfère avoir l'honnêteté de vous dire que nous n'y avons pas réfléchi. Mais à titre personnel, je pense que la question mérite d'être posée

6. TAXE D'HABITATION ET ABATTEMENTS POUR CHARGE DE FAMILLE

La municipalité peut augmenter les taux d'abattement pour charge de famille dans le calcul de la taxe d'habitation. Vous engagez-vous à proposer d'appliquer les taux maxima ? Sinon, pourquoi ?

Là aussi, je préfère ne pas vous répondre plutôt que de vous faire de fausses promesses, nous n'avons pas encore réfléchi à cette question en réunion de liste.

7. POUVOIRS DE POLICE

Les pouvoirs de police dont dispose le maire lui permettent de contribuer à la protection de l'enfance, notamment par des interdictions en matière d'affichage. Vous engagez-vous à les mettre en oeuvre et dans quelles conditions ?

Je ne me suis pas vraiment focalisé sur cette question, mais il me semble que le problème n'est pas flagrant sur ma commune et que donc il n'amène pas de traitement particulier.

8. LOGEMENT DES FAMILLES

Quelles actions mènerez-vous pour faciliter le logement des familles (critères d'attribution, répartition dans la commune, dans les programmes immobiliers et les rénovations, diversification du parc avec des logements pour familles nombreuses et pour familles ayant un enfant handicapé.....) ?

Je sais que les familles nombreuses ont des difficultés pour trouver des logements et j'y suis sensible. Nous agissons en ce sens dans la mesure de nos moyens. De même les attributions aux personnes handicapées me semblent prioritaires.

9. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Comptez-vous élargir les autorisations actuelles, ou réserver ce jour aux temps en famille, sportifs, culturels, spirituels ? Que ferez-vous quand une grande enseigne vous demandera d'ouvrir à Noël ou un jour férié ?

A ma connaissance, ce sont des décisions préfectorales et non municipales.
A titre personnel, je ne suis pas favorable au travail du dimanche.

10. QUALITE DE LA VIE COLLECTIVE. PATRIMOINE RELIGIEUX COMMUNAL

Services et commerces de proximité, trottoirs convenables pour les personnes à mobilité réduite et poussettes, pistes cyclables vers les écoles...Quels sont vos projets pour les familles et les personnes âgées qui se déplacent plus difficilement ?

D'autre part, églises et monuments religieux font partie de notre patrimoine commun : qu'envisagez-vous en termes d'entretien et de mise en valeur des édifices ? Attachez-vous une valeur particulière au maintien de leur affectation au culte ?

<p>Nous avons prévu une commission réunissant valides et invalides pour justement résoudre les problèmes concrets qui se posent aux handicapés (hauteur de trottoir au passage piétons pour les fauteuil, site internet de la mairie non accessible au vidéo-braille, etc. L'église appartient à la mairie et doit bien évidemment être correctement entretenue et mise à disposition des autorités religieuses comme le prévoient les dispositions de la loi de 1905.</p>
--